

Compte rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal du Lundi 20 août 2012

Le Conseil Municipal, réuni le 20 août 2012, sous la présidence de M. Pierre GEIST, Maire de Westhoffen, approuve le compte rendu de la séance du Conseil du 11 juin 2012.

Le Conseil accepte d'encaisser les chèques suivants :
GROUPAMA 1.207,33 € / GROUPAMA 1.207,33 € /
GROUPAMA 1.207,33 € / FAFSEA 215,48 € / SCP LEBON
762,25 €.

Le Conseil Municipal fixe le prix des poubelles comme suit :
Conteneur 140 L : 25 €
Conteneur 240 L : 30 €
Conteneur 770 L : 128 €

Le Conseil accepte la rétrocession de voirie par le Cabinet JC SCHNMITT à l'euro symbolique pour le lotissement « La Ceriseraie ».

Le Conseil autorise la réalisation des travaux d'aménagement de la place de l'église protestante se décomposant en 3 tranches :
Aménagement du parvis (TF) estimé à 495.995 € HT
Aménagement du parking (TC1) estimé à 34.170 € HT
Mise en lumière de l'église (TC2) estimée à 34.000 € HT.
Le Conseil demande l'aide de la Région, du Département, de l'Etat, et d'Electricité de Strasbourg pour la réalisation de ces travaux.

Suite aux explications du Maire, le Conseil donne son accord pour le classement au titre des Monuments Historiques de l'enceinte fortifiée de Westhoffen pour les parcelles suivantes dont la commune est propriétaire : section 1 n°36 et 142.

Le Conseil Municipal autorise la consultation des entreprises pour les travaux d'éclairage public de la rue du Geisweg estimés à 35.000 € TTC.

Le Conseil décide que le coefficient multiplicateur unique de la taxe sur la consommation finale de l'électricité est maintenu à 4.

Suite aux explications de Pierre STEPHAN, le Conseil prend acte de la convention relative à la gestion, l'entretien et la surveillance du domaine public routier départemental entre la commune et le Département du Bas-Rhin et autorise le Maire à la signer.

Le Conseil décide de créer un poste de garde champêtre chef principal et de supprimer le poste de garde champêtre chef à compter du 1^{er} octobre 2012.

Le Conseil autorise l'engagement d'un agent non titulaire au grade d'ATSEM 1^{ère} classe.

Le Conseil prend acte du rapport 2011 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement et d'eau potable établi par le SDEA.

Pierre STEPHAN, adjoint au Maire, expose aux conseillers les chiffres du bilan des ventes de bois pour l'année 2011.

Charles QUIRIN, adjoint au Maire, expose aux conseillers les chiffres du bilan des consommations électriques de la commune pour l'année 2011.

Le Maire informe les conseillers de la décision de retenir ACE BTP pour la mission SPS relative au chantier des travaux d'aménagement de la place de l'église protestante.

Christophe LENTZ et Pascal OHNIMUS, délégués du SELECTOM, informe le conseil au sujet du nombre de points d'apport volontaire que la commune doit mettre en place.

Claudine SCHICKELE, adjointe au Maire, donne au conseil la liste des lauréats du concours des maisons fleuries 2012.